



Déclaration de principes pour une action concertée visant à mettre fin à l'esclavage moderne

Adoptée lors du Global Freedom from Slavery Forum 2026

Préambule

Nous, participantes et participants au Global Freedom from Slavery Forum 2026,

Guidés par les principes de dignité humaine, d'égalité et de non-discrimination,

Reconnaissant que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail des enfants, la traite des personnes et d'autres formes d'exploitation humaine, persiste dans toutes les régions, tous les secteurs et toutes les chaînes d'approvisionnement,

Constatant que l'exploitation perdure là où les incitations économiques, politiques, culturelles et sociales récompensent les abus, là où les lacunes en matière de reddition de comptes permettent à l'exploitation de rester impunie, et là où l'opacité des chaînes d'approvisionnement lui permet de demeurer dissimulée,

Soulignant que la responsabilité incombe à celles et ceux qui causent l'exploitation, la rendent possible ou en tirent profit, et qu'elle ne doit pas être reportée sur les personnes exploitées,

Affirmant que la manière dont l'esclavage moderne est décrit façonne la compréhension du public, les politiques, les ressources et la reddition de comptes, et

Reconnaissant que la participation et le leadership des personnes survivantes sont essentiels à la légitimité et à l'efficacité du mouvement,

Déclarons ce qui suit :

OBJET

Mettre fin à l'esclavage moderne exige une compréhension publique et un engagement politique à la hauteur de ceux accordés aux autres défis mondiaux, ainsi qu'un mouvement aligné dans sa parole comme dans ses actes. La présente déclaration est adoptée afin de rassembler le mouvement autour de principes fondamentaux régissant la manière dont l'esclavage moderne est décrit, dont les réponses sont coordonnées et soumises à la reddition de comptes, et dont les expertes et experts de l'expérience vécue orientent les efforts du mouvement. Appliqués ensemble, ces principes soutiennent une communication stratégique qui rend compte à la fois des préjudices de l'esclavage moderne et des solutions transformatrices porteuses de changement, ainsi qu'une action concertée qui atteint les conditions permettant à l'exploitation de persister.

1

PRINCIPE 1

Leadership des personnes survivantes

Les leaders survivantes et survivants sont reconnus comme expertes et experts de l'expérience vécue et comme décideuses et décideurs, et se voient garantir des rôles protégés et significatifs dans l'élaboration du langage, de la recherche, des programmes, du plaidoyer, des politiques, du financement et des modalités de mesure des résultats du mouvement. Leur participation est encadrée par des protocoles éthiques et des normes de sauvegarde rigoureuses donnant la priorité à leur sécurité et à leur bien-être, et elle est soutenue par des mesures de protection, une rémunération équitable de leur expertise, des possibilités de mentorat et de leadership, et l'accès aux services essentiels. Partager son expérience relève toujours d'un choix, et nul ne devrait avoir à raconter les préjudices subis pour être écouté et reconnu comme expert.

La liberté ne se réduit pas à l'absence d'exploitation, car elle suppose la sécurité, la dignité et la capacité d'agir. Les progrès doivent donc être mesurés à l'aune de la sécurité accrue dont bénéficient les personnes survivantes et les communautés affectées, de leur capacité à prendre les décisions qui concernent leur vie, et de leur accès durable à leurs droits.

2

PRINCIPE 2

Intégrité du récit

Les récits du mouvement décrivent l'esclavage moderne comme le produit des systèmes et des conditions qui lui permettent de prospérer, y compris ceux évoqués dans le préambule. Situer l'exploitation au sein de ces structures systémiques plus larges n'atténue en rien la responsabilité individuelle. Cela reconnaît au contraire que celles et ceux qui exploitent autrui agissent au sein de systèmes qu'ils manipulent et dont ils tirent profit, systèmes qui créent et entretiennent les conditions rendant les abus possibles.

La manière dont les récits sont racontés respecte la dignité, les choix et la capacité d'agir des personnes survivantes, évite la dramatisation des préjudices, protège la vie privée et exige un consentement éclairé. Le langage employé est clair, exact, et reconnu par les personnes survivantes comme véridique et respectueux.

Les communications et le plaidoyer s'appuient sur les données probantes, l'expérience vécue et l'apprentissage continu, et sont actualisés lorsque les personnes survivantes et les communautés affectées signalent que les approches en cours ne fonctionnent pas.

3

PRINCIPE 3

Des solutions concertées et responsables

Mettre fin à l'esclavage moderne exige une action concertée et de long terme en matière de prévention, de protection, de justice et de réparation. Des efforts mal coordonnés peuvent aggraver les préjudices. Toutes les institutions œuvrant à mettre fin à l'esclavage moderne, qu'elles relèvent du secteur public, du secteur privé ou de la société civile, appliquent des normes claires, des processus informés par les personnes survivantes et un examen continu.

La prévention consiste à élargir les choix sûrs et à réduire les risques par l'application des droits du travail, le recrutement éthique, des voies de migration sûres, l'éducation et la protection de l'enfance.

La prévention, la protection, la justice et la réparation sont des responsabilités essentielles qui doivent être centrées sur les personnes survivantes et tenir compte des traumatismes.

La reddition de comptes s'étend à toute personne ou entité qui tire profit de l'exploitation ou la rend possible, au moyen de normes contraignantes, de rapports publics et de mécanismes de plainte efficaces, évalués à l'aune d'un accès réel à la justice.

4

PRINCIPE 4

Une responsabilité partagée entre les secteurs

L'esclavage moderne est produit par des conditions qui traversent les secteurs, et aucun acteur ne peut les corriger seul. La responsabilité de transformer ces conditions est partagée, et chaque acteur est responsable des conditions qui relèvent de son champ d'action.

Les leaders survivantes et survivants apportent une expertise que le mouvement ne peut produire d'aucune autre manière. Leurs connaissances ont leur place dans la conception des politiques, des programmes, de la recherche et des communications, par souci d'exactitude autant que d'urgence, et les engagements énoncés au Principe 1 s'appliquent à chacun des acteurs mentionnés dans le présent Principe.

Les gouvernements détiennent le mandat et l'autorité nécessaires pour organiser et mettre en œuvre les réponses nationales, notamment la législation, les politiques publiques, l'application de la loi, l'accès à la justice, les dispositifs de prise en charge et de rétablissement, et la protection sociale. La coordination entre les ministères renforce ce que chacun d'eux peut accomplir.

Les communautés sont les premiers lieux où les conditions produisant l'exploitation deviennent visibles et où se forment les normes qui la soutiennent ou s'y opposent. L'action menée par les communautés contribue en repérant les facteurs de risque locaux, en diffusant une information fiable sur le recrutement, en accompagnant les personnes sorties de l'exploitation, et en entretenant les relations qui rendent l'exploitation plus difficile à dissimuler. Les communautés détiennent une connaissance des réalités locales qu'aucune évaluation externe ne reproduit. Leur capacité d'action dépend de ressources, d'un soutien durable et d'un accès à la justice qui demeurent souvent hors de leur portée.

Les organisations de la société civile élargissent leurs relations avec les gouvernements et les entreprises pour y intégrer le partenariat aux côtés de la reddition de comptes, en reconnaissant les mandats institutionnels tout en travaillant à combler les lacunes qui subsistent et en maintenant une analyse indépendante de l'efficacité des réponses.

Les entreprises exercent un devoir de diligence sur l'ensemble de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement, respectent les droits du travail et la réglementation, et garantissent des conditions de travail dignes et une rémunération équitable.

Les membres du public contribuent en s'informant des lacunes de protection dans leur propre communauté, en tenant compte des conditions dans lesquelles les biens et les services sont produits, en participant aux efforts locaux visant les facteurs de risque, et en menant une action politique qui suscite des réponses systémiques.

Dispositions finales

En signant la présente Déclaration, nous nous engageons à intégrer ces principes dans nos communications et nos réponses à l'esclavage moderne, à partager le pouvoir avec les leaders survivantes et survivants, et à œuvrer pour un monde où chaque personne peut vivre et travailler en sécurité et dans la dignité.